

<u>Les demandes de préinscription dans les</u> <u>structures petite enfance municipales se font</u> <u>auprès du :</u> Relais Petite Enfance

10 Place Clovis, 45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

o6.14.15.21.98 <u>relaispetitenfance@saint-pryve.fr</u>

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES

<u>La Micro Crèche « La Farandole »</u> : 2 rue des Merisiers, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin Ouvert du lundi au jeudi de **08h00** à **18h00** et le vendredi de **8h00** à **17h30**.

Accueil collectif proposant l'accueil de 10 enfants de 10 semaines à l'entrée à l'école en accueil régulier ou occasionnel.

En accueil régulier : les parents doivent s'engager sur un temps de présence hebdomadaire de 1 à 5 jours. En accueil occasionnel : l'enfant est accueilli en fonction des places disponibles quelques heures par semaine.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une directrice éducatrice de jeunes enfants, de deux auxiliaires de puériculture et d'un agent petite enfance (CAP petite enfance).

<u>Fermetures</u>: 1 semaine aux vacances de Février, 1 semaine aux vacances de Pâques, pour le Pont de l'Ascension, le Lundi de Pentecôte, 4 semaines l'été, 1 semaine aux vacances de Toussaints et 1 semaine aux vacances de Nöel.

<u>La Crèche familiale « Arc-en-Ciel » :</u> 5 Place de la Belle Arche, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin Ouvert du lundi au vendredi de **07h00 à 19h00**

Accueil au domicile des assistantes maternelles agréées salariées par la commune : 7 assistantes maternelles offrant une capacité d'accueil de 22 places permanentes.

Les parents doivent s'engager sur un temps de présence hebdomadaire de 4 ou 5 jours par semaine et une amplitude horaire maximale de 10 heures d'accueil par jour.

Les assistantes maternelles sont encadrées par une puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants qui assurent un suivi régulier à leur domicile. Les enfants participent régulièrement à des matinées d'accueil et d'éveil à la crèche.

<u>Fermetures :</u> pour le Pont de l'Ascension, le Lundi de Pentecôte, 3 semaines l'été, 1 semaine entre Noël et le Nouvel an.

[Pour ces deux structures, le tarif est calculé selon le revenu des parents (N-2) et le barème de la CAF. Repas et couches sont fournis par les deux établissements.]

<u>Pièces justificatives à fournir :</u>

Dossier complet à retourner au Relais Petite Enfance

-Justificatif de domicile (moins de 3 mois)

Par mail: relaispetitenfance@saint-pryve.fr

-Attestation allocataire CAF ou avis d'imposition N-2

Sur place ou par téléphone :

-Certificat de grossesse ou copie intégrale de l'acte de naissance

Le Mardi de 13h00 à 17h00

-Copie du livret de famille

Le Mercredi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Le Vendredi de 13h30 à 16h30



| Date de retour du dossier : | |
|------------------------------------|--|
| (Cadre réservé à l'administration) | |
| | |
| | |
| | |

Signature

FICHE DE PRE-INSCRIPTION

| ENFANT: Nom: Prénom: Sexe: Date de naissance: Ou date d'accouchement prévue*: (*Pour les enfants à naître, il est nécession pour valider la pré-inscription. | aire de confirmer la naissance de l'enfant (| par téléphone ou e-mail) | |
|--|---|---|--|
| REPRESENTANT LEGAL 1: | REPRESENTANT LEGAL 2: | SITUATION FAMILIALE | |
| Nom: | Nom: | Vous êtes : | |
| Prénom : | Prénom : | ☐ Mariés | |
| Adresse : | Adresse : | ☐ Pacsés | |
| Né(e) le : À : Téléphone : E-mail : Profession : Nom de l'employeur : Adresse professionnelle : | Né(e) le : À : Téléphone : E-mail : Profession : Nom de l'employeur : Adresse professionnelle : | ☐ Concubins ☐ Divorcés ☐ Séparés: ☐ Parent isolé ☐ Autre (précisez) | |
| Nombre d'enfant(s) au foyer : Un autre enfant de la fratrie fréquentera-t-il la structure ? □Oui □Non Précisions à apporter : □ Je m'engage à notifier tout changement de situation (emploi, déménagement, naissance etc) | | | |

Fait à

le



SOUHAIT CONCERNANT LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Attention les horaires et le type d'accueil proposés sont différents sur les deux structures, il convient de choisir la structure adéquate à votre demande.

Date d'entrée souhaitée dans la structure : STRUCTURE SOUHAITEE: préciser un ordre de préférence 1 ou 2 Micro crèche « La Farandole » (horaires d'ouverture 8h00-18h00 / 17h30 le vendredi) Crèche familiale « Arc-en-Ciel » (horaires d'ouverture 7h00-19h00) <u>Prévoir 5/10 min</u> de temps de transmissions après l'heure d'arrivée et avant l'heure de retour prévue. Micro crèche « La Farandole » Accueil régulier Accueil occasionnel Vendredi lundi mardi mercredi ieudi (17h30) Horaires d'accueil entre ARRIVEE 8hoo et 18h00 DEPART <u>Crèche familiale « Arc-en-Ciel » :</u> Accueil sur minimum 4 ou 5 jours par semaine et une amplitude horaire maximum de 10h00 d'accueil par jour. lundi mardi mercredi jeudi vendredi Horaires ARRIVEE d'accueil entre 7hoo et 19hoo DEPART Merci de notifier tout besoin spécifique (ex: flexibilité d'horaire) ou informations importantes sur votre situation (ex: déménagement en cours, recherche d'emploi) qui nous permettrait de mieux comprendre et cibler vos besoins :